



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2016**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Baptiste CHASSET, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE, Nadine BIARD, Laure d'HARCOURT, Emmanuel FELLOTT, Céline THOMAS

Absentes excusées: Annick THOMASSET (a donné pouvoir à Raymonde MUTABAZI)
Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Charles ORTONNE)

Secrétaire de séance: Raymonde MUTABAZI

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 février 2016 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

1. DELIBERATION – SUBVENTIONS COMMUNALES ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission « Finances » concernant les subventions communales attribuées à des associations qui en ont fait la demande.

Pour 2016, 4 000 € de subventions ont été prévues au budget ; à ce jour, 2 730 € ont été attribuées.

Après explications et délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions communales.

2. DELIBERATION – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION- ANNEE 2016

Le Conseil municipal a l'obligation de voter le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2015 – tableau fourni par les services fiscaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

Du fait de l'investissement prévu dans la salle des fêtes, et du service supplémentaire pour la population apporté par le restaurant scolaire, ainsi qu'en raison de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, la commission « Finances » propose une augmentation des taux de 5 %.

Après avoir examiné les bases d'imposition transmises par l'Etat, et comparé avec les taux moyens nationaux et départementaux, le Conseil municipal vote, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, une augmentation des taux de 5% :

- Le taux de la TH passe de 11.62% à 12.20%
- Le taux de la TFB de 14.98% à 15.72%
- Le taux de la TFNB de 21 % à 22.05%

Rappel : Pour éviter une augmentation trop importante la même année, le Conseil municipal avait voté en 2015 une augmentation de 5%, prévoyant une autre augmentation du même ordre en 2016.

3. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA COMMUNE

En préambule à l'examen du budget prévisionnel de 2016, Monsieur le maire apporte quelques précisions.

- Concernant les salaires du personnel : le Sou des écoles reverse 3 865.20 € à la commune pour l'emploi de Christelle COHARD, qui est chargée de la surveillance des enfants entre deux services de cantine. Par ailleurs, la commune perçoit environ 10 000 € de l'Etat pour le C.A.E. de Natacha RIVIER.
- La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, déjà diminuée de 9.60 % en 2015 (5 8027 € contre 6 4189 € en 2014), devrait être de nouveau amputée d'environ 10% en 2016.

Madame Béatrice BOUGAIN, responsable de la commission « Finances », présente les différents éléments du budget prévisionnel qui comprend 2 sections :

- Section de fonctionnement :
Les comptes recettes – dépenses s'équilibrent pour un total de 387 316 000 €, avec un réalisé en 2015 de 312 142.24 € en dépenses et 346 375.45 € en recettes.
- Section d'investissement :
Les comptes recettes – dépenses s'équilibrent pour un total de 586 532 €, avec un réalisé en 2015 de 91 790.60 € en dépenses et de 116 826.55 € en recettes.

L'excédent d'investissement de 78 430.68 € de 2015 est automatiquement reporté en 2016. La commission « Finances » propose de reporter intégralement l'excédent de fonctionnement de 64 233.21 € de l'année 2015 en budget d'investissement pour 2016 pour disposer davantage de fonds propres pour diminuer le montant de l'emprunt nécessaire à l'agrandissement de la salle des fêtes.

Compte tenu des dépenses prévues en 2016, deux investissements seront reportés : les travaux prévus dans la salle de classe du cycle 3 et l'achat d'une pelle rétro pour les travaux de voirie.

Après ces éclaircissements, questions et délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel de fonctionnement de la commune d'un montant de 387 316 €.

Le budget prévisionnel d'investissement est voté par chapitre comme suit :

- Concernant les recettes :
 - Total non affecté (393 498 €) approuvé à l'unanimité
 - Opération 40 « Signalétique du village » (subvention amendes de police : 7 000 €) approuvé à l'unanimité
 - Opération 41 « Réhabilitation Salle des fêtes » (186 034 €) approuvé à l'unanimité
- Concernant les dépenses
 - Total non affecté (60 335 €) approuvé à l'unanimité
 - Opération 23 « Zone de loisirs » (0 €) approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention
 - Opération 41 « Réhabilitation Salle des fêtes » (494 697 €) : approuvé à l'unanimité
 - Opération 45 « Poteau incendie » (0 €) approuvé à l'unanimité
 - Opération 47 « Rénovation de l'école » (plancher de la salle des couchettes 2 500 €) approuvé à l'unanimité

4. DELIBERATION – ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL .

Le Centre de Gestion du Rhône demande à la commune de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers (décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue durée, accident ou maladie imputable au service....) au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour confier au Centre de Gestion du Rhône le fait de mener cette consultation auprès d'organismes couvrant ces risques.

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Fermeture de l'école de Saint-Cyr-le-Chatoux

Deux élèves de l'école de Saint-Cyr habitent à Rivolet et sont susceptibles d'intégrer l'école à la rentrée 2016.

5.2 – SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise)

Pour mémoire : le département du Rhône a désormais la compétence « Transports ».

Un courrier du SYTRAL informe la commune des prochains changements prévus à partir du 29 août 2016 : la ligne régulière (265) assurera un aller/retour par jour. Tarif : 1.25 €. La ligne scolaire effectuera 1 aller et 2 retours par jour.

Le service de transport à la demande (T.A.D.) est supprimé. Actuellement, 6,4 personnes en moyenne l'utilisent quotidiennement.

En réponse à ce courrier, le Conseil municipal informera le SYTRAL qu'il revendique le maintien du transport à la demande.

5.3 – Organisation des N.A.P.

Monsieur le maire rappelle que les activités périscolaires sont réservées aux enfants inscrits à l'école de Rivolet.

5.4 – Travaux de la salle des fêtes

D'éventuels dépassements de budget concernant l'aménagement de la toiture sont à prévoir.

Il a été constaté le mauvais état de la partie ancienne de la toiture. Dans les années à venir, il faudra envisager la réfection.

Le planning des travaux, désormais tendu, a été rediscuté avec l'architecte pour que la date de fin ne soit pas repoussée.

La commission « Restaurant scolaire » a choisi les carrelages et le mobilier de la future installation.

5.5 – Pollution autour du ruisseau « le Sandrin »

Ayant constaté la présence de déchets (résidus et emballages alimentaires) sur le trajet des camions venant de la carrière, un contact a été pris avec les responsables de la carrière pour qu'ils sensibilisent les chauffeurs aux nuisances occasionnées.

5.6 – Subvention du département

Pas de subvention départementale pour l'année 2016

5.7 – Aménagement paysager autour de la salle des fêtes

Rencontre avec le C.A.U.E. le jeudi 24 mars à 14h30

5.8 – Auberge de Rivolet

La réouverture du bar est prévue le samedi 19 mars. Le restaurant fonctionnera à partir du mardi 22 mars.

5.9 – Viticulture

L'Agglo. prend en charge la démarche concernant les problèmes liés à la viticulture (friches, reprises d'exploitations).

5.10 – Nouvelle activité à Rivolet

Guillaume MERVILLE s'installe comme producteur de fromages de chèvre et de vache au lieu-dit « La Côte ». Vente sur place.

5.11 – Syndicat des Eaux Centre Beaujolais

Monsieur Emmanuel FELLOTT rend compte de la dernière réunion de ce syndicat

5.12- Départ de la commune de Saint-Georges-de-Reneins de la C.A.V.B.S.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune de Saint-Georges-de-Reneins quittera la C.A.V.B.S. le 1^{er} janvier 2017 ; la C.D.M.C.I. (Commission Départementale-Métropolitaine de Coopération Intercommunale du Rhône) ayant voté par 43 voix pour et 3 voix contre.

Monsieur le maire s'inquiète des conséquences financières pour les autres communes de la C.A.V.B.S.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question particulière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.